

Lille, le **30 JUIN 2023**

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le n°**59-2022-00046** et concernant :

**« l'aménagement d'un programme immobilier de 47 lots libres, d'un béguinage de 16 logements et d'une maison médicale – Résidence à l'Orée du Bois sur la commune de Fontaine-notre-Dame »,**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 24 avril 2022, je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 31 mars 2022, complété les 01 août et 7 novembre 2022 et 17 mars 2023.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date du démarrage de l'exploitation. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces dates sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressés à la mairie de Fontaine-notre-Dame pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

.../...

2 PG Aménagement-Lotisseur  
Monsieur GILLARD Pascal  
13, rue des Jardins St Ladre

59400 CAMBRAI

Réf. : **637 - PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

L'unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.84.21 – mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service  
Eau Nature et Territoires,



Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial Centre de la DDTM



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**A ENVOYER IMPERATIVEMENT A L'UNITE POLICE DE L'EAU**

**dossier n°59-2022-00046**

**Aménagement d'un programme immobilier de 47 lots libres, d'un béguinage de 16 logements et  
d'une maison médicale – Résidence à l'Orée du Bois  
sur la commune de Fontaine-notre-Dame**

2 PG Aménageur Lotisseur

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare :

- avoir démarré les travaux à la date du
- avoir achevé les travaux à la date du

**A retourner dûment complété à :**

↳ DDTM du Nord  
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau  
62, boulevard de Belfort - CS 90007  
59042 LILLE cedex  
ddtm-pe@nord.gouv.fr

